

ASSEMBLÉE NATIONALE1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1198

présenté par

M. Kerbrat, M. Bernalicis, Mme Amrani, Mme Legrain, Mme Élisa Martin, M. Prud'homme,
M. Vannier et M. Coulomme

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime la possibilité laissée à un accord de branche de déroger aux indicateurs et méthodes de calcul déterminés par décret et relatifs à l'emploi des séniors. En effet, cette mesure reviendrait à vider de la déjà maigre substance cette disposition.